

**Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Localité de Valcanton tenue au Centre multiservice de Beaucanton, le mardi 2 mai 2023, à 19 h**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

**Personnes présentes :**

Claudine Desgagnés, présidente  
Cécile Philippon, conseillère  
Chloé Tremblay, conseillère

**IL Y A QUORUM.**

**Également présentes :**

Christine Garant, secrétaire-trésorière

M<sup>me</sup> Claudine Desgagnés préside la réunion et M<sup>me</sup> Christine Garant agit à titre de secrétaire.

---

La séance est ouverte par M<sup>me</sup> Claudine Desgagnés à 19 h.

**2023-SE-01**

**Adoption de l'ordre du jour**

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

**SE-CLVAL-3384**

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> CÉCILE PHILIPPON DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> CHLOÉ TREMBLAY, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption de l'entente de principe dans le dossier de l'employé numéro 139;
3. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-SE-02**

**Adoption de l'entente de principe dans le dossier de l'employé numéro 139**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 139 agissait à titre de préposé à l'entretien ménager pour la Localité de Valcanton jusqu'à son congédiement le 15 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 139 a déposé une plainte à la CNESST;

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite de discussions, la Localité et l'employé numéro 139 ont convenu des modalités de fin de contrat afin de mettre fin au litige qui les opposait et ainsi éviter une audition de plusieurs jours;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites modalités de terminaison d'emploi sont contenues dans une transaction et quittance à être signée par les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** pour produire tous ses effets, ladite transaction et quittance doit être entérinée par le conseil municipal.

**SE-CLVAL-3385** POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> CÉCILE PHILIPPON DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> CHLOÉ TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**QUE** le conseil confirme la fin d'emploi de l'employé numéro 139 en date du 15 février 2023;

**QUE** le conseil entérine la transaction et quittance;

**QUE** le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues à l'employé numéro 139 conformément aux modalités et conditions négociées sous réserve de la signature de ladite transaction et quittance par ce dernier;

**QUE** le conseil autorise M<sup>me</sup> Claudine Desgagnés à signer la transaction et quittance ainsi que tous les documents nécessaires afin de confirmer l'entente intervenue et d'y donner plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-SE-03** Levée de la séance

**SE-CLVAL-3386** L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> CÉCILE PHILIPPON, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> CHLOÉ TREMBLAY, IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la réunion à 19 h 10.

**LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AUX TERMES DU RÈGLEMENT N° 205 DE LA LOCALITÉ DE VALCANTON, POUR SURVEILLANCE ET CONTRÔLE, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.**

---

Claudine Desgagnés  
Présidente  
Localité de Valcanton

---

Nancy Guyon  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

---

Christine Garant  
Secrétaire d'assemblée